



Intérêts honoreux est dispatcher a la guise de l'huissier

Par **Carinecirena**, le **04/11/2019** à **18:30**

Bonjour,rnrnDepuis 2004, date a laquelle j'ai eu une dette pénale de 7400€.rnrnA la date d'aujourd'hui, j'ai versée en tout est pour tout 11768.27€ soit 4718.92e d'interets.rnrnJe paie chaque mois 80€ (depuis 2016 et 60€ de 2004 à 2016).rnrnJ'ai demandé a mainte reprise un décompte annuel sans jamais de réponse jusqu'en 2016. et soudainement un cette année.rnrnA l'époque j'avais un plan de surendettement dans lequel je n'ai pu mettre cette dette car c'est du pénal. Sur mon plan de surendettement, je devais donner 10€/mois. Je donner 20€ par moi "normalement". Hors lorsque j'ai reçu mon décompte, il s'avère que l'huissier dispatcher a sa guise chaque mois les 80€. ce qui fait que la dette de 7400€ à trainer, trainer et les intérêts se sont envoler, envoler.rnrnPouvez vous m'aider à voir si cela est bien légal !!!!rnrnJe peux vous envoyer les décompte pour chaque affaire pour y voir plus clair.rnrnmerci d'avance pour votre aide.rnrnBien cordialement.

Par **amajuris**, le **04/11/2019** à **19:57**

bonjour,rnrnquand vous faites des versements pour rembourser une dette, ils s'imputent en priorité sur les frais de recouvrement, puis sur les intérêts échus, et enfin (lorsque les autres sont payés), sur la somme principale.rnrnconséquences, si vous remboursez peu, donc longtemps par rapport à votre dette, votre dette mettra longtemps à être remboursé.rnrnsalutations